

PRIMES 2019



Réponse de la Direction suite à notre courrier du 31 janvier
relatif au calcul de la prime d'intéressement

AIRBUS

Destinataires :
Monsieur Dominique DELBOUIS
Coordinateur Airbus FO

Copie :
Thierry BARIL
Jean Baptiste ERTLE

Expéditeur :
Donald Fraty
HOF
Tel : +33 5 61 93 80 42
E-mail : donald.fraty@airbus.com

Réf. : 2020225-HOFDF/IBE-32

Toulouse, le 25 février 2020

Objet : Votre courrier du 31 janvier 2020 (reçu le 03 février 2020) relatif à l'impact des résultats financiers d'Airbus

Monsieur le Coordinateur,

Comme suite au courrier adressé au Chief HR Officer sur le sujet référencé, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer au cours de différents entretiens avec moi-même ou avec le Direction des Relations Sociales d'Airbus France.

Je suis en mesure désormais de vous confirmer par écrit que vos préoccupations ont bien été prises en compte en ce qui concerne les dispositifs de partage du succès.

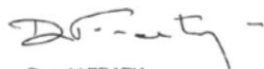
En effet, Airbus a confirmé en SE-WC que les 3,6 Mds d'euros de pénalités financières permettant de mettre un terme aux enquêtes des autorités n'affecteront pas le calcul de l'intéressement qui pourra être versé aux employés, au travers, en tant que de besoin de l'application d'un supplément d'intéressement.

Il a été également rappelé qu'il sera tenu compte dans le calcul de l'intéressement des résultats des critères opérationnels retenus au sein des divisions au titre de l'exercice 2019.

Les montants de l'intéressement 2019 seront communiqués en premier lieu aux Instances Représentatives compétentes (Comité Européen et instances nationales, notamment les Commissions Intéressements dans les entités françaises) dans les prochaines semaines.

Concernant la participation, il convient d'attendre la validation des comptes sociaux des entités du groupe en France qui entrent dans le périmètre de l'accord de groupe pour réunir la Commission Participation devant laquelle seront présentées les modalités de calcul de la participation au titre de l'exercice 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le Coordinateur, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Donald FRATY
AIRBUS HR Director France

Considérations FO : Nous avons été entendus. Les 3,6 M€ de l'accord DPA ne grèveront pas le calcul de la prime d'intéressement pour l'exercice 2019. **FO** revendique que ce principe s'applique également à la prime de Participation.

FO rappelle que la performance des salariés mérite une politique de rémunération 2020 à la hauteur de ces efforts.

